



Groupama

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 janvier 2011

Groupama poursuit la diversification de ses couvertures tempête France avec la première obligation catastrophe d'une durée de 4 ans sur base Perils émise avec succès à hauteur de EUR 75 millions.

Swiss Re a structuré et placé pour le compte de Groupama SA une nouvelle obligation structurée Green Fields Capital Limited series 2011-1 Class A qui fournit une couverture de EUR 75 millions contre les tempêtes en France pour une période de risque allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014, le collatéral de cette émission étant une obligation structurée dédiée émise par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (notation AAA par S&P et Fitch).

Cette transaction succède à Green Valley Class A series 1 émise en décembre 2007 et dont la période de risque arrivait à échéance le 31 décembre 2010.

Green Fields Capital Limited est une nouvelle entité dédiée de droit irlandais créée en 2010 qui peut émettre une série de cat bonds sur plusieurs années.

Standard & Poor's a attribué la notation BB+ à cette opération.

Le référentiel sinistre est celui de la base Perils, société indépendante de base de données sur les expositions catastrophe en Europe. Créée en janvier 2009, Perils dont Groupama est l'un des contributeurs et actionnaire a démontré la pertinence de son modèle lors des récentes tempêtes Klaus et Xynthia.

L'analyse de modélisation a été réalisée par RMS¹ en intégrant les données d'exposition de Perils.

¹ RMS, Risk Management Solutions, fondée à Stanford Université en 1988, est leader mondial en fourniture de produits, services et expertise, dans le domaine de l'évaluation et du management des risques catastrophe.



Groupama

Groupama s'est appuyé sur Guy Carpenter comme conseil pour sa propre analyse interne du risque de base.

Christian Collin, Directeur général Finance et Risques de Groupama a déclaré :

"Cette émission, la première du genre sur une période de 4 ans permet à Groupama de bénéficier d'une capacité dans la durée acquise dans des conditions très satisfaisantes. La nouvelle structure mise en place avec Swiss Re nous apporte à la fois une plus grande transparence, une forte réduction du risque de crédit ainsi qu'une couverture du risque de base, autant d'éléments essentiels dans l'environnement Solvabilité 2. Nous disposons aussi d'une flexibilité appréciable pour les émissions à venir qui seront faites dans le cadre de l'optimisation générale de nos protections de réassurance. Nous continuerons ainsi à être régulièrement présents sur ce type de marché ".

À propos de GROUPAMA

3e assureur généraliste du marché français, GROUPAMA combine croissance et rentabilité pour accroître la valeur du groupe et figurer parmi les 10 premières compagnies d'assurance en Europe. Son chiffre d'affaires atteint 17,4 Mds€ en 2009. Le groupe, qui compte 16 millions de clients et 39.000 collaborateurs à travers le monde, est présent dans 14 pays, principalement en Europe.

- En France, ses réseaux de distribution diversifiés et bien implantés localement permettent à Groupama de proposer à ses sociétaires et clients (particuliers, professionnels, institutions et entreprises) des solutions combinant assurances, services et produits bancaires.

- A l'international, Groupama entend se développer en capitalisant sur les meilleures pratiques et les savoir-faire du groupe. Son expérience lui permet d'exploiter les opportunités se présentant sur tous les secteurs de l'assurance.

www.groupama.com

CONTACT PRESSE :

Christophe HUMANN
Relations Presse Groupama
Christophe.humann@groupama.com

☎ 01 44 56 32 66 – 06 07 94 96 16

CONTACT INVESTISSEURS :

Sylvain BUREL
Relations Investisseurs analystes et agences
Sylvain.burel@groupama.com

☎ 01 44 56 74 76

Mention légale

The Green Fields notes were sold in a private placement pursuant to Rule 144A of the U.S. Securities Act of 1933, as amended, (the "Securities Act") and have not been registered under the Securities Act or any state securities laws; they may not be offered or sold in the United States except pursuant to an exemption from, or in a transaction not subject to, the registration requirements of the Securities Act and applicable state securities laws.